



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 19 avril 2007.

Sont présents formant quorum:

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec  
Mme la conseillère Ann Bourget, Québec  
M. le conseiller André Demers, Québec  
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec  
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec  
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec  
M. le conseiller Conrad Verret, Québec  
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente  
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte.

### Désignation d'un président de la séance

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De désigner Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, pour présider la séance en l'absence de la présidente, Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, et du vice-président du conseil, M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2007-30**

Sur proposition de Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout, au point 8.1, du point suivant :

8.1 PGMR : virement de crédits

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 29 mars 2007

**Résolution n° C-2007-31**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 29 mars 2007.

Adoptée

États financiers

**Résolution C-2007-32**

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2006.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions, ainsi qu'aux municipalités de la CMQ, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2006.

Référence : Mémoire du 10 avril 2007

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Adoption du règlement n° 2007-22

**Résolution n° C-2007-33**

Sur proposition de Mme Carole Bégin Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2007-22 remplaçant le règlement de contrôle intérimaire n° 2006-21 régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes.

Référence : Mémoire du 10 avril 2007

Responsable : Coordonnateur à l'aménagement

Adoptée

Avis sur le règlement n° 197-2007 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement de développement révisé (SADR)

**Résolution n° C-2007-34**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

Sous réserve que l'article 4.7.1.2 créé par l'article 7 du règlement n° 197-2007 soit modifié conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ), d'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement n° 197-2007 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de cette MRC.

Référence : Mémoire du 11 avril 2007  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement

Adoptée

Avis sur le règlement de contrôle intérimaire n° 198-2007 de la MRC de Lotbinière

**Résolution n° C-2007-35**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 198-2007 de la MRC de Lotbinière modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 127-2002 relatif à la gestion de la zone agricole

Référence : Mémoire du 2 avril 2007  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement

Adoptée

Avis sur le règlement de l'agglomération de Québec sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

---

**Résolution n° C-2007-36**

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire RAVQ 88 de l'agglomération de Québec visant à protéger les rives, le littoral et les plaines inondables, conformément à la politique gouvernementale en cette matière.

Référence : Mémoire du 11 avril 2007  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2007-37**

Sur proposition de Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 19 avril 2007 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 8 février 2007
- b) Budget 2007 de la CMQ (Document publié)
- c) Lettre du 28 février 2007 de M. Simon Brouard, conseiller politique de l'honorable Josée Verner, députée de la circonscription de Louis-Saint-Laurent, accusant réception de la résolution adoptée le 22 février concernant le programme de remboursement de la TPS aux visiteurs étrangers.

- d) Lettre du 1<sup>er</sup> mars 2007 de madame Francine Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Jacques-Cartier, accusant réception de la résolution C-2007-16. (Avis sur un règlement de la MRC)
- e) Lettre du 2 mars 2007 de madame Christiane Gagnon, députée de Québec, accusant réception de la résolution concernant l'abolition de la TPS aux visiteurs étrangers et transmettant copie d'une lettre datée du 5 décembre 2006 transmise aux ministres Jim Flaherty et Maxime Bernier à cet effet.
- f) Lettre du 2 mars 2007 de madame Janet Jones, directrice du bureau de comté et attachée politique de madame Carole Thériault, députée de Lévis et ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, accusant réception de la résolution concernant l'abolition de la TPS aux clientèles touristiques.
- g) Lettre du 5 mars 2007 de monsieur Steven Blaney, député de Lévis-Bellechasse, accusant réception de la résolution concernant le remboursement de la TPS aux clientèles touristiques.
- h) Lettre du 9 mars 2007 du bureau du ministre des Finances, monsieur James M. Flaherty, accusant réception de la résolution concernant l'abolition de la TPS aux clientèles touristiques.
- i) Lettre du 12 mars 2007 du bureau de la ministre du Tourisme, madame Françoise Gauthier, accusant réception de la résolution concernant l'abolition de la TPS aux clientèles touristiques.
- j) Lettre du 13 mars 2007 de monsieur Pierre Fortin, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, transmettant un dépliant contenant la démarche sur laquelle le ministère entend s'appuyer pour évaluer les projets qui lui sont soumis pour autorisation dans les milieux humides.
- k) Lettre du 23 mars 2007 du directeur général de l'UMQ, M. Marc Croteau, accusant réception de la résolution concernant le remboursement de la TPS aux clientèles touristiques.
- l) Correspondance électronique du 3 avril 2007 de madame Réjeanne Pichette, du MAMR, informant que projet de règlement 01-2007 adopté par la MRC de La Jacques-Cartier ne respecte pas les orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Adoptée

### Période d'interventions des membres du conseil

Intervention de M. Jean-Claude Bouchard demandant à la direction générale que soit tenu un registre des présences et des absences des membres aux séances du comité exécutif et du conseil de la CMQ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, à l'instar de celui tenu pour les commissions.

### Période de questions du public

Aucune question.

Les représentants de la Ville de Lévis ne participent pas aux délibérations et au vote sur le point suivant qui concerne essentiellement le Plan de gestion des matières résiduelles Rive-Nord.

PGMR : Virement de crédits additionnels / Visite d'installations de compostage et de digestion anaérobie

---

**Résolution n° C-2007-38**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par Mme Ann Bourget, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser le virement de crédits d'un montant additionnel de 4 000\$ du surplus au budget 2006 du PGMR (partie 2) au budget de fonctionnement de la CMQ (partie 2 – PGMR), pour le financement des frais de déplacement et de séjour de deux représentants additionnels de la Ville de Québec, qui s'ajoutent à la délégation de départ (résolution C-2007-28).

Référence : Mémoire du 17 avril 2007  
Responsable : Conseillère au PGMR

Adoptée

Clôture de la séance


**Résolution n° C-2007-39**

Sur proposition de Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

  
PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE

  
SECRÉTAIRE